

Elaboration du Règlement Local de  
Publicité Intercommunal

**Plan des lieux d'interdiction  
de la publicité**

Mai 2025

-  Limite communale
-  Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité  
(art.L.581-4 c.env.)**
  -  Monument historique
  -  Site classé
- Lieux d'interdiction relative de publicité  
(art.L.581-8 c.env.)**
  -  Périmètre de 500m autour d'un monument historique
  -  Zone Natura 2000
-  Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL

